

AR PREFECTURE

006-210601050-202106290001\_54-DE

Reçu le 07/07/2021



**Arts & Ropes**

MAIRIE DE  
ROQUEFORT-LES-PINS  
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00

Fax : 04.92.60.35.01

N° 2021/54

DATE DE CONVOCATION  
21 juin 2021

DATE D'AFFICHAGE  
21 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

**OBJET :**

**INSTITUTION DE LA  
TAXE DE SEJOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Et Un  
Le 29 juin à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 juin 2021 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI	X		
MME. ERKER	X		
MR. POTTIER	X		
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
M. VACCANI	X		
MME. BLADANET	X		
M. DE RICHCOUR	X		
MME. DEMARIA	X		
MR. AGNEL-VARIN	X		
MME. VENTRE			MR. AGNEL-VARIN
MR. ALONSO	X		
MME. GODARD	X		
MR. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. PIRONE	X		
MR. GROBBEN	X		
MME. REVEL	X		
MR. GRIMONT	X		
MME. SAVONITTO	X		
M. ROUX	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. TORRES	X		
MME. BUSTIN	X		
MR. ROSSI	X		
MME. SEGURA-PAIHON	X		
MR. PACCHIONI	X		
MME. BROT-WALOCH	X		
MR. ARMANNO		X	
MME. DELAPORTE	X		
MR. CANTERGIANI	X		

**Secrétaire de séance : Mme Sophie SAVONITTO**

Madame Dominique DELAPORTE, expose :

les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil municipal de la taxe de séjour.

**VU** les articles L. 2333-26 et suivants, L. 5211-21-1 du CGCT ;

**VU** les articles R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**La Commission du 22 juin 2021 a validé la mise en place de la taxe de séjour.**

**OUI** l'exposé de Madame Dominique DELAPORTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **INSTITUE** la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022; α
- **ASSUJETTIT** les natures d'hébergement suivantes à la taxe de séjour :

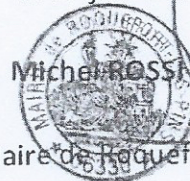
Catégories d'hébergement	Régime	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif adopté
Palaces	Réel	0,70 €	4,20 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	0,70 €	3,00 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	0,70 €	2,30 €	1,80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles,	Réel	0,50 €	1,50 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	0,30 €	0,90 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	Réel	0,20 €	0,80 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	0,20 €	0,60 €	0,20 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Réel	0,20 €	0,20 €	0,20 €
---	------	--------	--------	--------

Hébergement		Taux minimum	Taux maximum	Taux adopté
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Réel	1 %	5 %	3 %

- **PERÇOIT** la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre inclus
- **ADOpte** le taux de 3,00 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;
- **FIXE** le loyer de la nuitée minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1,00 € ;
- **CHARGE** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances Publiques.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,  
Le 29 juin 2021



Michel ROSSI  
Maire de Roquefort les Pins